

APPEL À PROJETS :
« JEUNES & ODD » 2023-2024
DESRIPTIF

 **OBJECTIFS**
DE DÉVELOPPEMENT
DURABLE

Table des matières :

1. Résumé	3
2. Contexte	3
3. Éligibilité des projets	4
Type de projets	4
Publics bénéficiaires	5
Organisations éligibles	5
Zones d'action	5
Calendrier	5
4. Sélection des projets	5
Recevabilité des candidatures	5
Procédure de sélection	6
Critères de sélection	7
5. Financement des projets	7
Modalités de financement	7
Dépenses admissibles	7
Communication sur le projet	8
6. Informations	8

1. Résumé

Le présent appel à projets propose de **soutenir des projets contribuant à la mise en œuvre, en Wallonie, des Objectifs de Développement Durable par les mouvements de jeunesse, les maisons de jeunes et les centres de rencontres et d'hébergement.**

Les projets visés doivent s'intégrer véritablement dans le programme d'activités de l'organisation **de manière structurante**. Autrement dit, l'appel ne vise pas l'organisation d'activités de sensibilisation ponctuelles.

Les projets visés devraient également s'inscrire dans une **perspective intergénérationnelle** en favorisant les échanges entre jeunes et personnes âgées de plus de 65 ans.

Le développement durable, c'est quoi ?

Découvrez-le via les outils de sensibilisation développés par le SPW à destination des jeunes sur :

<http://developpementdurable.wallonie.be/objectifs-de-developpement-durable-jeunes>

Découvrez les projets subventionnés lors des deux premières éditions de cet appel à projets destiné

- d'abord aux mouvements de jeunesse (2021-2022) :
<https://developpementdurable.wallonie.be/appels-projets/jeunes-odd>
- puis également aux maisons de jeunes (2022-2023) :
<https://developpementdurable.wallonie.be/appel-projets-jeunes-odd-2022-2023>

2. Contexte

Les jeunes incarnent et ont toujours incarné l'avenir... un avenir qui est au cœur de la notion de développement durable qui doit prendre en compte les besoins des générations actuelles mais aussi ceux des générations futures.

A la fois acteurs de changement et inquiets des crises annoncées, les jeunes nous ont montré à quel point leurs préoccupations s'affirment notamment à travers le mouvement de lutte contre le dérèglement climatique.

Ce mouvement ne doit cependant pas laisser penser que la sensibilisation et l'engagement sont acquis chez tous les jeunes. De nombreuses inégalités existent, tant en termes de connaissances que de capacité à s'engager.

Par ailleurs, nombreux sont les jeunes qui ont été affectés par la crise du Coronavirus et qui sont désireux de repenser le mode de développement de la société pour le rendre plus durable.

Si les jeunes ont accès à de l'information et qu'on leur accorde la reconnaissance et le crédit nécessaires, ils peuvent être de puissants acteurs dans l'atteinte des Objectifs de Développement Durable (ODD) fixés à l'horizon 2030.

En 2021, la Ministre Céline Tellier, en charge du Développement durable en Wallonie, a décidé de lancer l'appel à projets « Jeunes & ODD » qui visait à encourager et à soutenir l'engagement des mouvements de jeunesse. En 2022, l'appel s'est ouvert aux maisons de jeunes. **Cette troisième édition 2023-2024 s'ouvre aux centres de rencontres et d'hébergement.**

3. *Éligibilité des projets*

Type de projets

Pour être éligible,

le projet proposé doit respecter les conditions suivantes :

- Le projet doit permettre de mettre le développement durable au cœur du programme d'activités de l'organisation éligible et doit **constituer un fil rouge** pendant une période significative (de six mois ou un an) ;
- Le projet doit avoir pour objectif de **promouvoir** (faire découvrir, faire comprendre) **et mettre en œuvre les Objectifs de Développement Durable** au sein de l'organisation éligible ;
- Dans une **perspective transversale**, le projet doit concerner plusieurs Objectifs de Développement Durable ;
- Dans une **perspective d'appropriation** par et pour les jeunes, le projet doit être coconstruit avec les jeunes qui participeront au projet ;
- Enfin, le projet doit porter sur l'organisation d'activités **en Wallonie**.

Publics bénéficiaires

Cet appel à projets est destiné exclusivement aux **jeunes âgés de 3 à 30 ans**.

Organisations éligibles

Les organisations suivantes sont éligibles :

- **les mouvements de jeunesse (unités ou sections)**
- **les maisons de jeunes**
- **les centres de rencontres et d'hébergement**

agrées conformément au [Décret déterminant les conditions d'agrément et de subventionnement des maisons de jeunes, centres de rencontres et d'hébergement et centres d'information des jeunes et de leurs fédérations](#) (2000) ou au [Décret fixant les conditions d'agrément et d'octroi de subventions aux organisations de jeunesse](#) (2009) de la Fédération Wallonie Bruxelles.

Zones d'action

Le projet proposé doit être réalisé en Wallonie.

Calendrier

Le projet proposé devra s'étendre sur une période qui débutera au plus tôt au lendemain de la notification de l'attribution de la subvention (**en septembre ou octobre 2023**) pour se terminer au plus tard **le 15 août 2024**.

Les dépenses relatives à sa réalisation ne pourront être effectuées au-delà du **15 août 2024**.

La réception des pièces justificatives devra être faite au plus tard pour le **15 septembre 2024**.

4. Sélection des projets

Recevabilité des candidatures

L'appel à projets est ouvert du **29/03/2023 au 30/04/2023**.

Le dépôt d'un projet se fait via le formulaire de candidature en ligne disponible en suivant le lien : <https://forms.office.com/e/z4fhjdqu53>

Le dossier de candidature est complet et recevable si :

- La date limite de soumission du **30/04/2023** a été respectée ;
- Tous les champs requis dans le formulaire sont dûment complétés ;
- **Un Relevé d'identité bancaire (signé par le représentant de la banque) confirmant que l'organisation éligible est bien le titulaire du numéro de compte indiqué dans le formulaire de candidature, a été communiqué par mail à l'adresse : jeunes.developpementdurable@spw.wallonie.be en mentionnant dans l'objet du mail le nom de l'organisation éligible titulaire du compte.**

NB : Le relevé d'identité bancaire (RIB) est une attestation qui reprend le numéro de compte (format IBAN) et le code BIC ; les nom(s), prénom(s), adresse(s) du (des) titulaire(s) du compte ; la date d'ouverture du compte ; la date d'impression de l'attestation ; un code d'authenticité (légitimité de l'attestation). Cette attestation vous est délivrée par votre banque et/ou via votre appli bancaire moyennant paiement à vos frais.

Procédure de sélection

Le budget disponible sera réparti comme suit : 2/3 aux projets émanant des cinq mouvements de jeunesse repris ci-dessous et 1/3 aux autres organisations éligibles. Le budget non dépensé dans une catégorie sera attribué à l'autre.

Le jury de sélection sera composé de :

- 2 représentant(e)s de la Direction du développement durable du Service public de Wallonie,
- 1 ou 2 représentant(e)s du Service de la Jeunesse de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- 1 représentant(e) de chacun des 5 mouvements de jeunesse : Les Scouts (Fédération des scouts) ; Les Guides (Guides Catholiques de Belgique) ; Les Patros (Fédération nationale des Patros) ; Les Faucons Rouges ; Les Scouts et Guides Pluralistes de Belgique ;
- 1 représentant(e) du Collectif MJ Verte,

- 1 représentant(e) des CRH,
- 1 représentant(e) du Forum des jeunes.

Critères de sélection

Les projets seront sélectionnés selon les critères suivants :

- La prise en compte des Objectifs de Développement durable, de manière transversale et systémique, dans le projet (4/20) ;
- L'articulation du projet avec les activités ordinaires de l'organisation éligible (fil rouge) (3/20) ;
- L'implication et la participation des jeunes dans l'élaboration du programme et/ou dans la réalisation des activités (3/20) ;
- La participation des aînés (>65 ans) dans un projet intergénérationnel (2/20) ;
- L'originalité du projet et des moyens mis en œuvre (2/20) ;
- Le ou les éventuels partenariat(s) mis en place avec d'autres structures (2/20) ;
- Les impacts/retombées/suites attendues de l'évènement (2/20) ;
- L'efficacité budgétaire du projet (2/20).

5. Financement des projets

Modalités de financement

La subvention octroyée dans le cadre de cet appel à projets est de :

- **2500€** pour un projet mis en œuvre **pendant 6 mois** ;
- **5000€** pour un projet mis en œuvre **pendant 1 an**.

60% de ce montant sera versé dans le mois qui suit l'annonce de la bonne nouvelle sur le numéro de compte en banque indiqué dans le formulaire.

40% de ce montant, soit le solde de la subvention, sera versé après vérification des pièces justifiant les dépenses.

Dépenses admissibles

Seules les dépenses suivantes peuvent être subventionnées dans le cadre du présent appel à projets :

- Les dépenses effectuées **par versement ou virement bancaire** au départ du numéro de compte figurant sur le relevé d'identification bancaire.

Ces dépenses devront concerner :

- Le paiement ou le défraiement d'animateurs/artistes/intervenants dans le cadre d'actions de sensibilisation, d'ateliers, ... en lien avec les Objectifs de Développement durable ;
- Les dépenses liées à la communication sur le projet ;
- La location ou l'achat du matériel nécessaire à l'organisation des activités en lien direct avec le projet.

NB : concernant les dépenses en matériel, afin de favoriser l'économie circulaire et l'économie de la fonctionnalité, seront privilégiés dans cet ordre : 1) la location, 2) l'achat de matériel de 2^{ème} main (avec facture), 3) l'achat de matériel neuf durable (à justifier).

Communication sur le projet

Les bénéficiaires sont encouragés à bien documenter la mise en œuvre de leur projet à l'aide de photos, films, enregistrements sonores, etc.

En cas de communication sur le projet, le bénéficiaire de la subvention fera clairement apparaître sur toutes les productions liées aux projets, y compris les supports de communication Internet, la mention « Avec le soutien de la Wallonie » ainsi que le logo disponible ici : <https://www.wallonie.be/fr/logoswallons>

6. Informations

Julien PIÉRART
Service Public de Wallonie
Secrétariat général – Direction du Développement durable
jeunes.developpementdurable@spw.wallonie.be